

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1870

5 octobre 2006

SOMMAIRE

Arielle Holding S.A.H., Luxembourg	89744	bourg	89714
Armide S.A., Luxembourg	89740	Hottinger International Fund, Sicav, Luxembourg	89727
Bachmann & Rieg S.A., Luxembourg	89748	I.03 Wickrange-Bureaux, S.à r.l., Wickrange . . .	89741
Bachmann & Rieg S.A., Luxembourg	89748	I.03 Wickrange-Bureaux S.A., Wickrange	89741
Bernhard Jacob Lux S.A., Schifflange	89733	International Fiduciary Trust S.A., Luxembourg .	89718
Bouganvillea S.A., Luxembourg	89740	IPEF III Holdings N° 13 S.A., Luxembourg	89727
Bovet & Cie S.A., Luxembourg	89735	Isofin, Sicav, Luxembourg	89749
BRP (Luxembourg) 1, S.à r.l., Luxembourg	89753	Jado, S.à r.l., Wasserbillig	89742
Brixen S.A., Luxembourg	89735	L.P.G., Luxembourgeoise de Participation et de	
Bufo Holding S.A., Luxembourg	89734	Gestion, S.à r.l., Luxembourg	89749
Cape Sun, S.à r.l., Luxembourg	89755	Lux-Beauté, S.à r.l., Luxembourg	89742
CEVP P&I, S.à r.l., Luxembourg	89714	Lux-Beauté, S.à r.l., Luxembourg	89743
Centre de Télécommunications et Téléinforma-		Med Holding S.A., Luxembourg	89753
tiques Luxembourgeois S.A., Luxembourg	89744	Medex EU, S.à r.l., Luxembourg	89742
Chevert Properties, S.à r.l., Luxembourg	89744	Mini Asia, S.à r.l., Luxembourg	89733
Chevert Properties, S.à r.l., Luxembourg	89744	New Ravalux, S.à r.l., Mersch	89717
Cinq Willy, S.à r.l., Luxembourg	89741	New Star Global Property Management (Luxem-	
CoDeLux Properties S.A., Luxembourg	89755	bourg Two), S.à r.l., Luxembourg	89734
Col Scaramouche, S.à r.l., Ersange	89716	Nexusgrove Holdings Iceland Ehf., Luxembourg	
Delaux Partner's, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	89742	Branch, Luxembourg	89728
Duemila S.A., Luxembourg	89744	Nikko Bank (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . .	89755
EBM, S.à r.l., Luxembourg	89734	Opereau Luxembourg S.A., Luxembourg	89716
EBM, S.à r.l., Luxembourg	89734	Opereau Luxembourg S.A., Luxembourg	89716
Electa International Advisory S.A., Luxembourg . .	89745	Orion European 2 Investments, S.à r.l., Luxem-	
Eracolus Investments S.A., Luxembourg	89732	bourg	89717
Europäische Klinik für Umweltmedizin Beteiligungs		Otto Luxinvest, S.à r.l., Luxembourg	89715
A.G., Luxembourg	89728	Paraplus Holding S.A., Luxembourg	89749
European Credit Fund Sicav, Luxembourg	89741	Quay Documentation Services, Luxembourg . . .	89735
Friday Street Mezzanine I, S.à r.l., Luxembourg . .	89719	Quay Documentation Services, Luxembourg . . .	89735
Gamax Fund of Funds Management AG, Luxem-		Raiffeisen Re S.A., Luxembourg	89718
bourg	89715	RG Group S.A., Luxembourg	89732
Gamax Management AG, Luxembourg	89715	Rivertrans S.A., Grevenmacher	89733
GazInvest Luxembourg S.A., Luxembourg	89755	Selector Management Fund, Sicav, Luxembourg .	89728
Geminus S.A., Luxembourg	89753	TDS Investor (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	89736
Grands Horizons S.A., Luxembourg	89714	Tugata Investments, S.à r.l., Luxembourg	89717
Honeywell Luxembourg Holding, S.à r.l., Luxem-		Woreco S.A., Oberanven	89729

HONEYWELL LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 116.139.

Il résulte d'une convention de transfert de parts sociales, datée du 10 juillet 2006, que l'entière du capital social de la Société anciennement détenue par HONEYWELL ASIA PACIFIC INC., a été transféré à:

- HONEYWELL BERMUDA HOLDINGS II LTD, une société de droit de Bermudes, ayant son siège social à Milner House, 18 Parliament Street, Hamilton HM12, Iles Bermudes, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés des Iles Bermudes, sous le numéro 38492.

L'associé unique de la Société est donc désormais HONEYWELL BERMUDA HOLDINGS II LTD, prénommée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06569. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075067.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

CEVP P&I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 102.210.

EXTRAIT

Il ressort d'une convention de cession de parts sociales en date du 28 avril 2006 que les trois mille huit cent cinquante-sept (3.857) parts sociales préférentielles de catégorie A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, détenues par PARANDE S.A.S., une société par actions simplifiées, constituée selon le droit français, ayant son siège social au 83, rue de Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, France, représentant 100% des actions préférentielles de catégorie A de la société, sont détenues depuis cette date par la société PARINVEST S.A.S., une société par actions simplifiées, ayant son siège social au 83, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, France, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 483 872 040.

Dès lors, le capital social de la société est détenu comme suit:

- CEVP P&I L.P., un limited Partnership existant sous la législation des Iles Caïmans, enregistré au Registrar if Limited Partnership of the Cayman Islands et ayant son siège social au PO Box 908 GT, Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, détient onze mille cent soixante-cinq (11.165) parts sociales ordinaires, et

- PARINVEST S.A.S., prénommée, détient trois mille huit cent cinquante-sept (3.857) parts sociales préférentielles de catégorie A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 juillet 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS00809. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075087.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

GRANDS HORIZONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 92.169.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 31 mars 2006

Le siège social a été transféré de L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour avis sincère et conforme

Pour GRANDS HORIZONS S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06621. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080940.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

GAMAX MANAGEMENT AG, Société anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 40.494.

En date du 9 mai 2006 l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires a décidé:

1. de réélire:

M. Giovanni Bagiotti, MEDIOLANUM, S.p.A., Palazzo Meucci, Via F. Sforza, I-20080 Basiglio, Milano 3;

M. Roberto De Mari, GAMAX BROKER POOL AG, Holbeinstrasse 11, D-81679 München;

M. Guiseppe Lalli, BANCA MEDIOLANUM, S.p.A., Palazzo Meucci, Via S. Sforza, I-20080 Basiglio, Milano 3;

M. Antonio Maria Penna, BANCA MEDIOLANUM, S.p.A., Palazzo Meucci, Via S. Sforza, I-20080 Basiglio, Milano 3;

M. Wolfgang Petran, GAMAX AUSTRIA, GmbH, Rainerstrasse 7, A-5020 Salzburg,

en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2007.

2. de renommer:

ERNST & YOUNG, Parc d'Activité Syrdall, 7, L-5365 Munsbach,

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2007.

Pour GAMAX MANAGEMENT AG

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05195. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075109.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

GAMAX FUND OF FUNDS MANAGEMENT AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 81.641.

En date du 9 mai 2006 l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires a décidé:

1. de réélire:

M. Giovanni Bagiotti, MEDIOLANUM, S.p.A., Palazzo Meucci, Via S. Sforza, I-20080 Basiglio, Milano 3;

M. Roberto De Mari, GAMAX BROKER POOL AG, Holbeinstrasse 11, D-81679 München;

M. Guiseppe Lalli, BANCA MEDIOLANUM, S.p.A., Palazzo Meucci, Via S. Sforza, I-20080 Basiglio, Milano 3;

M. Antonio Maria Penna, BANCA MEDIOLANUM, S.p.A., Palazzo Meucci, Via S. Sforza, I-20080 Basiglio, Milano 3;

M. Wolfgang Petran, GAMAX AUSTRIA, GmbH, Rainerstrasse 7, A-5020 Salzburg,

en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2007.

2. de renommer:

ERNST & YOUNG, Parc d'Activité Syrdall, 7, L-5365 Munsbach,

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2007.

Pour GAMAX FUND OF FUNDS MANAGEMENT AG

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05194. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075115.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

OTTO LUXINVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 82.931.

EXTRAIT

Transfert du siège social

Le siège social de la société est transféré, avec effet au 14 juillet 2006, au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10122. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080690.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

89716

COL SCARAMOUCHE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5423 Ersange, 7, route de Remich.
R. C. Luxembourg B 57.996.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'assemblée, à l'unanimité des voix, a pris les résolutions suivantes;

Ratification de la démission du gérant technique:

- Monsieur Antonio Colapietro, né le 1^{er} avril 1954 à Turi (I), demeurant à L-1324 Luxembourg, 10, rue Jean Chalop;

Ratification de la démission des gérants administratifs:

- Monsieur Mario Colapietro, né le 4 décembre 1957 à Turi (I), demeurant à L-8064 Bertrange, 46, Cité Millewee;

- Monsieur Vittorio Colapietro, né le 15 janvier 1960 à Carbonara (I), demeurant à L-2723 Howald, 49, rue Eugène Welter.

Est nommé gérant technique:

- Monsieur Vito Leoci, né le 12 juin 1962 à Luxembourg, demeurant à L-5855 Hesperange, 8, rue Jos Sünnen.

Est confirmé gérant administratif:

- Monsieur Franco Orsino, né le 6 décembre 1963 à Oslo, demeurant à L-8399 Windhof, 44, ancienne route d'Arlon.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Ersange, le 6 juillet 2006.

Signature

Les Associés

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, réf. LSO-BS04177. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075417.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

OPERAU LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 85.536.

EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'Administration tenu en date du 5 juillet 2006 que:

Madame Johanna Fischmann, demeurant rue Philippe II, 22, L-2340 Luxembourg est nommée administrateur-délégué de la société en charge de la gestion journalière de la société ainsi que de la représentation en ce qui concerne cette gestion avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Luxembourg, le 5 juillet 2006.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS08984. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075702.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

OPERAU LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 85.536.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des actionnaires tenue en date du 5 juillet 2006 que:

Mesdames Johanna Fischmann, administrateur de sociétés, demeurant à L-2340 Luxembourg, rue Philippe II, 22 et Anne-Françoise Fouss, employée, demeurant L-1420 Luxembourg, avenue Gaston Diderich, 222A ont été nommées administrateurs de la société en remplacement des administrateurs démissionnaires Messieurs Serge Bernard et Fernand Sassel et ce jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2009.

Le siège social est transféré de L-2714 Luxembourg, rue du Fort Wallis, 6-12 à L-1420 Luxembourg, avenue Gaston Diderich, 222C, avec effet immédiat.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS08972. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075699.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

ORION EUROPEAN 2 INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 107.717.

—
EXTRAIT

Par une résolution écrite, l'associé unique de ORION EUROPEAN 2 INVESTMENTS, S.à r.l., a décidé de renouveler le mandat des gérants suivants avec effet à partir du 14 juin 2006 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2006:

- Monsieur Bruce Charles Bossom, Gérant, né le 22 août 1952 à Londres (Royaume-Uni), demeurant au 34 Princedale Road, Londres W11 4NJ, Royaume-Uni;

- Monsieur Aref Hisham Lahham, Gérant, né le 15 février 1965 à Chicago, Illinois (USA), demeurant au 5, Graces Mews, Abbey Road, Londres NW8 9AZ, Royaume-Uni; et

- Monsieur James Van Stults, Gérant, né le 30 septembre 1954 à Chicago, Illinois (USA), demeurant au 200 South Wacker Drive, Suite 3100, Chicago, 60606 Illinois, USA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ORION EUROPEAN 2 INVESTMENTS, S.à r.l.

Signature

Avocat

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06538. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(075695.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

NEW RAVALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7526 Mersch, 14, Um Mierscherbiereg.

R. C. Luxembourg B 110.443.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte de cession de parts sociales et assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 3 juillet 2006, numéro 2006/1185 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 7 juillet 2006, volume 435, folio 65, case 7, que le seul associé de la société à responsabilité limitée NEW RAVALUX, S.à r.l., avec siège social à L-7526, Mersch, 14, um Mierscherbiereg, inscrite au R.C.S. à Luxembourg sous le numéro B 110.443,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 août 2005, publié au Mémorial C, numéro 1452 du 24 décembre 2005,

a requis le notaire d'acter ce qui suit:

Monsieur Daniel Barrosa Antunes Caçao, gérant de société, demeurant à L-9157 Heiderscheid, 28, Neiewee a cédé soixante-deux (62) parts sociales à Monsieur Guy Soldi, indépendant, demeurant à F-57070 Metz (France), 17bis, rue Baudoche.

Les associés ont accepté la démission du gérant technique Monsieur Camille Aslan et ont nommé Monsieur Guy Soldi, prédit, comme gérant technique de la société pour une durée indéterminée.

Bascharage, le 17 juillet 2006.

Pour extrait conforme

A. Weber

Le notaire

(075715.3/236/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

TUGATA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 112.477.

Constituée par-devant M^e Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 1^{er} décembre 2005, acte publié au Mémorial C n° 524 du 11 mars 2006.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT00627, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TUGATA INVESTMENTS, S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(081534.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

89718

INTERNATIONAL FIDUCIARY TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 89.340.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société qui s'est tenue à Luxembourg,
en date du 10 juillet 2006 à 11.00 heures*

Monsieur Dominique Dubray a été nommé président de l'assemblée générale extraordinaire.
Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean Pierre Gentili.
L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Jean-Christophe Tressel.
Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:
que la présente assemblée constate:

Ordre du jour:

A. L'assemblée accepte le transfert du siège social de l'adresse 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg à la nouvelle adresse suivante: 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

B. L'assemblée accepte la démission de Monsieur Bernard Coubret, Administrateur de sociétés, demeurant 44, avenue Mayrisch, L-2141 Luxembourg du poste d'administrateur, et nomme au même poste Monsieur Jean Christophe Tressel, demeurant 1, rue de Bellevue, L-1227 Luxembourg.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09918. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075717.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

RAIFFEISEN RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 48-50, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 49.848.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le 27 avril 2006

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

- L'Assemblée prend acte de la démission en tant qu'Administrateur de Monsieur Alphonse Sinnes avec effet au 31 décembre 2005. L'Assemblée remercie Monsieur Alphonse Sinnes pour sa participation active au sein du Conseil d'Administration de RAIFFEISEN RE S.A.;

- L'Assemblée confirme le mandat d'Administrateur de Monsieur Ernest Cravatte, coopté par le Conseil d'Administration avec effet au 4 avril 2006, en remplacement de Monsieur Alphonse Sinnes ayant démissionné le 31 décembre 2005;

- L'Assemblée décide d'augmenter le nombre actuel des Administrateurs de 5 pour le porter à 6;

- L'Assemblée nomme comme nouvel Administrateur Monsieur John Bour, avec effet immédiat. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2009.

A la suite de ces changements, le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

Messieurs:

Paul Lauterbour, Président du Conseil d'Administration, demeurant professionnellement au 48-50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;

Armand Weis, Administrateur, demeurant professionnellement au 48-50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;

Jacques Mangel, demeurant professionnellement au 48-50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;

Guy Rommes, demeurant professionnellement au 48-50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;

Ernest Cravatte, demeurant professionnellement au 48-50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;

John Bour, demeurant professionnellement au 48-50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

- L'Assemblée nomme BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, avec siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, comme réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2007 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS01088. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075819.3//36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

FRIDAY STREET MEZZANINE I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2019 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 118.181.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the 28th day of July.

Before Us, Maître Blanche Moutrier, notary, residing in Esch-Sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

FRIDAY STREET MEZZANINE I LIMITED PARTNERSHIP, a company established and organized under the laws of the Jersey, having its registered office at Kleinwort Benson House, Wests Centre, St Helier, Jersey JE4 8PQ, represented by Mr Franck Cera, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Jersey, on 27th July 2006.

The above mentioned proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, duly represented, has requested the undersigned notary to draw-up the following articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»):

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is established by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter a «société à responsabilité limitée» (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company will exist under the name of FRIDAY STREET MEZZANINE I, S.à r.l.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Branches or other offices may only be established in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings and the investment in, the acquisition and the disposal of and the retaining by any means (including but not limited to acquisition, assignments, sub-participations, credit derivatives, guarantees or otherwise) of loans, bonds and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, any kind of shares, notes, debentures, convertible securities and swaps and other derivative instruments, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations).

The Company may provide assistance of any kind to the undertakings (which for avoidance of doubt shall include partnerships) in which the Company has a participating interest or which have a participating interest in the Company or which form a part of the group of companies or to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form in respect of its own or any such undertakings' obligations and debts.

The Company may also (a) borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates for the purposes listed in the preceding paragraphs, (b) grant security over all or any part of the assets of the Company in connection with and for the purposes listed under the preceding paragraphs and (c) enter into agreements, including but not limited to, underwriting agreements, credit agreements, marketing agreements, selling agreements, contracts for services, bank securities and cash administration agreements and agreements creating security in connection with the objects in the preceding paragraphs.

The objects of the Company as specified in the preceding paragraphs shall be construed in the widest sense as to include any activity, operation, transaction or purpose which is directly or indirectly related or conducive thereto, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity by the financial sector.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share Capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), divided into five hundred (500) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem on a prorata basis from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Management, Statutory auditors

Art. 9. Management. The Company will be managed and administrated by one or several managers, whether shareholders or not (the «Manager(s)»). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the «Board of Managers»).

Each Manager is appointed for a limited or unlimited duration by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

While appointing the Managers, the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, set(s) their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the Managers.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to remove a Manager, with or without cause. Each Manager may resign as well. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders decide upon the compensation of each Manager.

Art. 10. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any Manager requires so.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing or by fax. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by unanimous consent given at the meeting or in writing or fax by all Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

A written decision passed by circular means and expressed by cable, facsimile or any other similar means of communication, signed in Luxembourg by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Managers.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Art. 12. Powers of the Managers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles of Incorporation to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders are in the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 13. Liability of the Managers. No Manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 14. Delegation of Powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers, may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by them.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the other Manager or, as the case may be the Board of Managers such personal interest. Such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 16. Representation of the Company. In the event of only one Manager being appointed, the Company will be bound by the sole signature of the Manager.

In the event of several Managers being appointed, the Company will be bound by the single signature of any Manager or the single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Managers or, as the case may be, by the Board of Managers, within the limits of such power.

Art. 17. Auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by the Law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 18. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted, which will be sent by the Managers or, as the case may be, by the Board of Managers to the shareholders.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with the Law by the Managers or, as the case may be, the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the management, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Managers or, as the case may be, the Board of Managers, by the Law or these Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 20. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Tuesday of the month of September at 10 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing three-quarters of the share capital of the Company.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of the month of April in every year and ends on the last day of the month of March.

Art. 23. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Managers or, as the case may be, the Board of Managers, draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may inspect these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 24. Appropriation of Profits.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon, and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of the statement of accounts prepared by the Managers or, as the case may be, the Board of Managers, showing sufficient funds available for distribution, provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by the Articles of Incorporation.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the shareholders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 26. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital	Number of shares	Amount paid-in (EUR)
FRIDAY STREET MEZZANINE I LIMITED PARTNERSHIP	12,500.-	500	12,500.-
Total	12,500.-	500	12,500.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which will have to be borne by the Company as a result of its formation, are estimated at approximately EUR 2,500.-.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the present date and will end on 31st March 2007.

Extraordinary General Meeting

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1) The sole shareholder resolved to set at two (2) the number of managers and to appoint the following persons for an unlimited duration:

- Mr Manuel Hack, company manager, born in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 19 June 1966 and residing 25, rue Jean Schneider, L-8272 Mamer, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr Henri Bernard Grisius, company manager, born in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, on 1st June 1944 and residing 30, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2) The sole shareholder resolved to set the registered office of the Company at 3-5, place Winston Churchill, L-2019 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing party's proxyholder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party's proxyholder, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, in its above stated capacity, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-huit juillet.

Par-devant Nous, Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

FRIDAY STREET MEZZANINE I LIMITED PARTNERSHIP, une société régie par les lois de Jersey, ayant son siège social Kleinwort Benson House, Wests Centre, St Helier, Jersey JE4 8PQ,

représentée par Monsieur Franck Cera, en vertu d'une procuration donnée à Jersey, le 27 juillet 2006.

La procuration susmentionnée, après avoir été paraphée et signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, dûment représenté, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Chapitre 1^{er}. Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination FRIDAY STREET MEZZANINE I, S.à r.l.

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la municipalité de Luxembourg par décision du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autre bureaux ne peuvent être établis qu'au Grand-Duché de Luxembourg par une décision du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger, ou que de tels événements sont imminents, ils pourront transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. L'objet de la société est l'acquisition et la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations, et l'investissement, l'acquisition, la disposition et la détention par tous moyens (y compris, mais sans être limité à, par acquisition, sub-participation, actes de cession, dérivés de crédit, garanties ou autrement) des prêts, obligations et autres instruments de dettes, actions, warrants et autres titres ou droits similaires, incluant sans que cette liste soit limitative, des actions, des intérêts, des obligations, des titres représentant des dettes, des actions préférentielles, des obligations convertibles et des swaps et d'autres produits dérivés, ainsi que la combinaison de ce qui précède, dans chaque cas qu'ils soient ou non facilement négociables, et des obligations (incluant, sans que ceci soit limitatif, les obligations de couvertures synthétiques).

La Société peut accorder toute forme d'assistance aux entreprises (incluant les sociétés de personnes avec ou sans personnalité morale telles que les partnerships) dans lesquelles la Société détient une participation ou qui détiennent une participation dans la Société ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment l'octroi de prêts et de garanties ou de sûretés sous quelque forme que ce soit, en garantie de ses propres obligations et dettes ou celles desdites entreprises.

La Société peut également (a) emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature en vue de réaliser les objets tels que décrits dans les paragraphes précédents, (b) accorder des sûretés sur toute ou partie des actifs de la Société en vue de réaliser les objets tels que décrits dans les paragraphes précédents, (c) conclure des accords et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats de souscription d'un risque, des contrats de crédit, des contrats de marketing, des contrats de vente, des contrats de services, des contrats bancaires, des contrats de garantie, des contrats de facilités de crédit, des contrats d'assurance-crédit et des contrats créant des garanties en relation avec les objets mentionnés sous les paragraphes précédents.

Les objets de la Société comme spécifiés aux paragraphes précédents doivent être considérés dans le sens le plus large de façon à inclure toute activité, opération, transaction ou objectif en relation directe ou indirecte avec ceux-ci, et incluant, si nécessaire, l'octroi de prêts par la Société, il étant compris que la Société n'entrera pas dans des opérations

qui feraient qu'elle serait engagée dans des activités qui seraient considérées comme des activités réglementées du secteur financier.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat au prorata des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal aux bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société est composée d'un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société est composée de plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément à la Loi.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés, adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des Statuts par ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non-associés (le(s) «Gérant(s)»). Si plusieurs gérants sont nommés, les gérants constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Chaque Gérant est nommé avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination des Gérants, l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés, fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des Gérants.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un Gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque Gérant peut également se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décidera de la rémunération de chaque Gérant.

Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si un Gérant le demande.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre président pro tempore.

Une convocation à toute réunion du Conseil de Gérance sera donnée par écrit ou par télécopieur à tous les Gérants au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux admis à assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour. Il pourra être passé outre cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque Gérant donné à la réunion, ou par écrit ou par télécopieur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Une décision écrite, adoptée par voie circulaire et exprimée par câble, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, signée à Luxembourg par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une

réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Art. 12. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 13. Responsabilité des Gérants. Aucun Gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de leur choix.

Art. 15. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera l'autre Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 16. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la Société sera engagée par la signature individuelle du Gérant.

En cas de nomination de plusieurs Gérants, la Société sera engagée par la signature individuelle de chaque Gérant ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance et ce dans les limites d'une telle délégation.

Art. 17. Commissaires aux Comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la Loi.

Les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 18. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera transmis par les Gérants, ou, le cas échéant, le conseil de Gérance aux associés.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales sur convocation envoyée, conformément aux conditions fixées par la Loi, par les Gérants, subsidiairement, par le commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par la gérance.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tout autre pouvoir réservé aux Gérants ou, le cas échéant, au Conseil de Gérance, en vertu de la Loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 20. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou en tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le deuxième mardi du mois de septembre à dix heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Procédure, Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts ou, selon le cas, par la Loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts, sera adoptée par une majorité des associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Chaque part donne droit à une voix.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois d'avril et finit le dernier jour du mois de mars.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et les Gérants ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, dressent un inventaire des biens et des dettes et établissent le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé ou son mandataire peuvent prendre connaissance de ces documents financiers au siège social de la Société. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale ordinaire des associés.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés, décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peuvent décider de verser des acomptes sur dividendes sur la base des comptes intérimaires établis par les Gérants ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui dé termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 26. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Associé	Capital souscrit	Nombre de parts Sociales	Libération (EUR)
FRIDAY STREET MEZZANINE I LIMITED PARTNERSHIP	12.500,-	500	12.500,-
Total	12.500,-	500	12.500,-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 2.500,-.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 mars 2007.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a adopté immédiatement les résolutions suivantes:

1) L'associé unique décide de fixer à deux (2) le nombre de gérants et de nommer les personnes suivantes pour une durée illimitée:

- Monsieur Manuel Hack, directeur de sociétés, né à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 19 juin 1966 et demeurant 25, rue Jean Schneider, L-8272 Mamer, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Monsieur Henri Bernard Grisius, directeur de sociétés, né à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, le 1^{er} juin 1944 et demeurant 30, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2) L'associé unique décide de fixer le siège social 3-5, place Winston Churchill, L-2019 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Cera, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 juillet 2006, vol. 920, fol. 13, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 août 2006.

B. Moutrier.

(081870.3/272/513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

HOTTINGER INTERNATIONAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 24.050.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mai 2006

L'Assemblée Générale a accepté la démission de Messieurs Bertrand Schumacher et Heinrich Joseph Stalder et a nommé Administrateur Monsieur Roberto Faoro, pour la durée d'un an.

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des autres Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

Composition du Conseil d'Administration:

Frédéric Hottinger, Président (résidant professionnellement à CH-8027 Zürich, 55, Dreikönigstrasse);

Rodolphe Hottinger; Vice-Président, (résidant professionnellement à CH-8027 Zürich, 55, Dreikönigstrasse);

Jörg Auf Der Maur, (résidant professionnellement à CH-8027 Zürich, 55, Dreikönigstrasse);

Antoine Calvisi, (résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal);

Jean-Pierre De Clercq, (résidant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 46, boulevard G.D. Charlotte);

Roberto Faoro, (résidant professionnellement à CH-8027 Zürich, 55, Dreikönigstrasse);

Elo Zisman Rozencwajg, (résidant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 46, boulevard G.D. Charlotte).

Réviseur d'Entreprises:

DELOITTE S.A. (ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2006.

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

M.-C. Mahy

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06954. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075757.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

IPEF III HOLDINGS N° 13 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 78.609.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01477, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(082170.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2006.

SELECTOR MANAGEMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 103, Grand-Rue.
R. C. Luxembourg B 83.306.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2006

L'Assemblée Générale a accepté la démission de Monsieur Guy Wagner et a nommé Administrateur Monsieur Nico Thill pour la durée d'un an.

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des autres Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

Composition du Conseil d'Administration:

Fernand Reiners, Président (résidant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue);
Pierre Baldauff (résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal);
Nico Thill (résidant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue);

Réviseur d'Entreprises:

ERNST & YOUNG (ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet).
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2006.

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme
M.-C. Mahy

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06953. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075759.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

EUROPÄISCHE KLINIK FÜR UMWELTMEDIZIN BETEILIGUNGS A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.
H. R. Luxemburg B 59.554.

Auszug des Protokolls der ordentlichen Gesellschafterversammlung vom 18 Mai 2006

Die Versammlung beschliesst Herrn Ulrich Faber, wohnhaft in L-8156 Bridel, 10A, rue Wercollier und Herrn Michael Kreuzen, wohnhaft in D-54332 Wasserliesch, Römerstrasse 15 an Stelle von Herrn Robert Hovenier, Herrn Gérard Birchen und MONTEREY SERVICES S.A. in den Verwaltungsrat zu wählen. Ihre Mandate werden mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2007 enden.

Das Mandat von Herrn Gunnar Wagner, Vorsitzender wird erneuert und endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2007.

Die Gesellschaft beschliesst MAZARS, 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg an Stelle von FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A., als Aufsichtskommissar zu wählen. Sein Mandat wird enden mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2007.

Der Sitz der Gesellschaft wird von 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg nach 2, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg verlegt.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06218. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075784.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

NEXUSGROVE HOLDINGS ICELAND EHF., LUXEMBOURG BRANCH.

Adresse: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 91.583.

Le bilan au 30 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2006, réf. LSO-BT03251, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2006.

Pour la société

Signature

Gérant

(084231.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

WORECO S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-6970 Oberanven, 54, rue Andethana.
R. C. Luxembourg B 118.281.

STATUTS

L'an deux mille six, le trente et un mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Bernadette Dufrasne, pharmacien, demeurant rue du Gouvernement, 10, B-7800 Ath, Belgique, agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de mandataire de:

Monsieur Marc Deschamps, ingénieur, demeurant rue du Gouvernement, 10, B-7800 ATH, Belgique, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Ath, le 30 mars 2006.

Laquelle procuration après signature ne varietur par les comparants et le notaire, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lesquels comparants, agissant es dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de WORECO S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Oberanven.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans toutefois que cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet de prêter, au profit de clients ou autres, toutes fonctions de conseil, avis et assistance en matière de stratégie d'entreprise, de gestion de ressources humaines, de capital à risque et d'ingénierie financière, d'activités de restructuration d'entreprises, d'organisation de la corporate governance et, de manière générale, dans tous les domaines relatifs à la gestion de l'entreprise, tant au niveau national qu'au niveau international.

En outre, la société a pour objet toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Elle peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets y rattachés, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir des valeurs mobilières de toutes espèces par voie d'achat, de souscription ou de toute autre manière, les réaliser par voie de vente, échange ou de toute autre manière, accorder aux entreprises dans lesquelles elle détient un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a encore pour objet l'import-export, l'achat et la vente de toutes marchandises, à l'exception de matériel militaire.

Elle peut également exercer les fonctions d'administrateur ou de liquidateur dans d'autres sociétés.

D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser l'extension et le développement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles dont la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros), qui sera représenté par 2.500 (deux mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 31 mars 2011, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions

nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président; en cas d'empêchement du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de télécommunication informatique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopie ou par tout autre moyen de télécommunication informatique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 9. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ainsi que les délégués à la gestion journalière, dans le cadre de cette gestion, peuvent également conférer des pouvoirs spéciaux et déterminés à une ou plusieurs personnes de leur choix.

Art. 10. La société est valablement engagée soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué à la gestion journalière dans le cadre de cette gestion.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Assemblée Générale

Art. 12. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de mars à 11.00 heures, au siège social ou en tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales; de telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télécopie ou par tout autre moyen de télécommunication informatique un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le premier octobre et finit le trente septembre.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale qui décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Dissolution - Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence aujourd'hui même et finit le 30 septembre 2007.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2008.

Souscription et libération

Les comparants préqualifiés, tels que représentés, ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- Madame Bernadette Dufrasne, prénommée, cent cinquante-cinq actions	155
2.- Monsieur Marc Deschamps, prénommé, cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions.	310

Les actions ont été partiellement libérées en espèces, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 1.800,- EUR.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, agissant comme il est dit, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Marc Deschamps, ingénieur, né le 25 août 1949 à Oubrkel, Belgique, demeurant rue du Gouvernement, 10, B-7800 Ath;

b) Monsieur Benoit Deschamps, pharmacien, né le 8 octobre 1961 à Lessines, Belgique, demeurant Grand-Place, 16, B-7890 Ellezelles;

c) Madame Bernadette Dufrasne, pharmacien, née le 27 août 1952 à Frameries, Belgique, demeurant rue du Gouvernement, 10, B-7800 Ath.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire Monsieur Jean D'Haese, comptable, né à Bruxelles, le 3 avril 1946 demeurant 54, rue Andethana, L-6970 Oberanven.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'assemblée générale annuelle de l'an 2011.

5) Le siège social est fixé au 54, rue Andethana, L-6970 Oberanven.

6) Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à toute autre personne désignée par le conseil d'administration.

Conseil d'Administration

A la suite de l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration, l'ensemble de ses membres susnommés étant présents ou représentés, s'est réuni et, après avoir constaté qu'il était régulièrement constitué, a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1) Il a élu au poste de Président, Monsieur Marc Deschamps, ingénieur, né le 25 août 1949 à Optrakel, Belgique et domicilié rue du Gouvernement, 10 à B-7800 Ath;

2) Il a élu, conformément à la décision de l'Assemblée Générale l'y autorisant, au poste d'Administrateur-Délégué, Monsieur Marc Deschamps, ingénieur, né le 25 août 1949 à Optrakel, Belgique et domicilié rue du Gouvernement, 10 à B-7800 Ath;

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants ou à leur représentant, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: B. Dufrasne, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2006, vol. 28CS, fol. 22, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expéditoin conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2006.

J. Elvinger.

(084273.3/211/212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

ERACOLUS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 84.781.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 24 avril 2006

- Les mandats d'administrateur de Monsieur Roger Caurla, maître en droit, né le 30 octobre 1955 à Esch-sur-Alzette, demeurant à 3912 Mondercange, 19, rue des Champs, de Monsieur Toby Herkrath, maître en droit, né le 18 mai 1956 à Echternach, demeurant à L-1858 Luxembourg, 19, rue de Kirchberg et de Monsieur Alain Vasseur, consultant, né le 24 avril 1958 à Dudelange, demeurant à L-8277 Holzem, 3, rue de Mamer sont reconduits pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2012.

- Le mandat du commissaire aux comptes de la société TRIPLE A CONSULTING, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.417 et ayant son siège social à L-2156 Luxembourg, 2, Millegässel est reconduit pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2012.

Pour certifié sincère et conforme

Pour ERACOLUS INVESTMENTS S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06824. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075792.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

RG GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 82.584.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT00776, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(082216.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2006.

BERNHARD JACOB LUX S.A., Société Anonyme.
Gesellschaftssitz: L-3855 Schifflange, 84A, Cité Emile Mayrisch.
H. R. Luxemburg B 110.058.

Auszug aus der Gesellschafterversammlung vom 15 Mai. 2006

Der Verwaltungsrat wird bevollmächtigt, ein geschäftsführendes Mitglied des Verwaltungsrates zu ernennen.
Die Gesellschaft kann rechtlich nur durch die Unterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates vertreten werden, von denen eine die des geschäftsführenden Mitgliedes des Verwaltungsrates sein muß.

Auszug aus der Verwaltungsratssitzung vom 15 Mai. 2006

Es wird mit sofortiger Wirkung zum geschäftsführenden Mitglied des Verwaltungsrates bestimmt (administrateur-délégué):

Herr Bernd-Detlef Jacob, Rechtsanwalt, wohnhaft in D-66333 Völklingen, Schmittsdell 6, geboren am 20 November 1952 in Völklingen.

Er wird bevollmächtigt die Gesellschaft gegenüber Dritten im Rahmen der täglichen Geschäftsführung, ohne Beschränkungen, mit seiner alleinigen Unterschrift zu vertreten.

Die Gesellschaft kann rechtlich außerdem nur durch die Unterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates vertreten werden, von denen eine die des geschäftsführenden Mitgliedes des Verwaltungsrates sein muß.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08719. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075794.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

MINI ASIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 109.374.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2006

Trois points ont été inscrits à l'ordre du jour:

1. Monsieur Romain Meier, gérant administratif de la société, demeurant au numéro 9, rue Abbé Neuens à L-8811 Bilsdorf décide de céder ses 50 parts sociales à Monsieur Ramesh Twayana, gérant technique de la société, pour une valeur totale de 13.000 euros (treize mille euros).

Les modalités de paiement du prix de cession sont consignées dans un contrat signé par les deux associés.

2. Monsieur Romain Meier démissionne de son mandat de gérant administratif à partir du 15 juillet 2006.

3. Le siège de la société est transféré du 8, boulevard Marcel Cahen L-1311 au 38, rue Sainte Zithe à Luxembourg L-2763.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour la société

R. Meier / R. Twayana

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2006, réf. LSO-BT00050. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(078657.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

RIVERTRANS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 52.628.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01706, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2006.

Pour la société RIVERTRANS S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(084598.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

NEW STAR GLOBAL PROPERTY MANAGEMENT (LUXEMBOURG TWO), S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 114.059.

—
EXTRAIT

En vertu d'un contrat de vente daté du 31 mai 2006, NEW STAR GLOBAL PROPERTY MANAGEMENT (BERMUDA) LIMITED, associée unique de la Société, a transféré la totalité des 500 parts sociales de la société à NEW STAR GLOBAL PROPERTY MANAGEMENT (LUXEMBOURG ONE), S.à r.l., ayant son siège social 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 114.068.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11185. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081458.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

BUFO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 67.623.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 30 juin 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS10981. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081724.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

EBM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 94.873.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2006, réf. LSO-BT03431, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

(084669.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

EBM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 94.873.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2006, réf. LSO-BT03434, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

(084671.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

BRIXEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 49.989.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 29 juin 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS10975. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081727.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

BOVET & Cie S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 78.598.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 30 juin 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS10967. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081734.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

QUAY DOCUMENTATION SERVICES.

Siège social: L-2356 Luxembourg, 31, rue de Pulvermuhl.

R. C. Luxembourg B 105.069.

Le bilan au 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT02863, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

QUAY DOCUMENTATION SERVICES

K.L. Schrantz

Gérant

(082963.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

QUAY DOCUMENTATION SERVICES.

Siège social: L-2356 Luxembourg, 31, rue de Pulvermuhl.

R. C. Luxembourg B 105.069.

Le bilan au 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT02864, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

QUAY DOCUMENTATION SERVICES

K.L. Schrantz

Gérant

(082962.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

TDS INVESTOR (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2430 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 118.284.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the fourteenth day of July.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

TDS INVESTOR (BERMUDA) LTD., an exempted limited liability company, incorporated under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, HM 11, Bermuda,

duly represented by Ms Nicole Schmidt-Troje, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 13th July 2006.

This proxy, after having been signed in due form by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has drawn up the following articles of association of a société à responsabilité limitée, which it declares organised as follows:

A. - Purpose, Duration, Name, Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company is incorporated under the name of TDS INVESTOR (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. - Share capital, Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the existing shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs of the shareholders may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. - Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, who need not necessarily be shareholders. The company will be bound in all circumstances by the sole signature of any member of the board of managers. The manager(s) may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason (cause légitime).

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 14. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. - Decisions of the sole shareholder, Collective decisions of the shareholders

Art. 15. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 16. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 17. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10th August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. - Financial year, Annual accounts, Distribution of profits

Art. 18. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 19. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 20. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. - Dissolution, Liquidation

Art. 21. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 22. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed as follows:

- five hundred (500) shares have been subscribed by TDS INVESTOR (BERMUDA) LTD., as aforementioned, and have been fully paid up in cash for a total price of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

All the shares have been entirely paid-up, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) entirely allocated to the share capital, is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date hereof and shall terminate on 31st December 2006.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately 2,000.- Euro.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.
2. The following persons are appointed as the managers of the Company for an indefinite period:
 - Paul C. Schorr, Senior Managing Director, born on 31st March 1967 in Lincoln, NE, USA, with professional address at 345 Park Avenue, Floor 31, New York, New York 10154, United States of America;
 - Robert L. Friedman, Senior Managing Director, born on 19th March 1943 in Mt. Vernon, NY, USA, with professional address at 345 Park Avenue, Floor 31, New York, New York 10154, United States of America;
 - Ben Jenkins, Principal, born on 25th February 1971 in Clarksville, TN, USA, with professional address at 345 Park Avenue, Floor 31, New York, New York 10154, United States of America; and

- John Sutherland, Manager, born on 2 December 1964 in Lower Hutt, New Zealand, residing at 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person(s), the present deed is worded in English, followed by a German translation; on the request of the same appearing person(s) and, in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), the said person(s) appearing signed together with the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausendsechs, den vierzehnten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

TDS INVESTOR (BERMUDA) LTD., eine Gesellschaft gegründet nach dem Recht von Bermuda, mit Sitz in Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, HM 11, Bermuda,

hier vertreten durch Frau Nicole Schmidt-Troje, Rechtsanwältin, wohnhaft zu Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt am 13. Juli 2006.

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung ne varietur durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die Erschienene ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die sie hiermit gründet, wie folgt zu beurkunden:

A. - Zweck, Dauer, Name, Sitz

Art. 1. Hiermit wird zwischen dem jetzigen Inhabern der ausgegebenen Anteile und denjenigen, die in Zukunft Gesellschafter werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach Luxemburger Recht (nachstehend die «Gesellschaft») gegründet, die durch die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, sowie durch nachstehende Satzung geregelt wird.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften und die Verwirklichung sonstiger Investitionen jeder Art, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, die Übertragung von Wertpapieren durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann weiterhin Gesellschaften, in denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, Bürgschaften oder Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgesetzt.

Art. 4. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung TDS INVESTOR (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg. Er kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden. Innerhalb desselben Bezirkes kann der Gesellschaftssitz durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers oder des Geschäftsführerrates verlegt werden. Die Gesellschaft kann Filialen oder andere Geschäftsstellen sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland eröffnen.

B. - Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) pro Anteil.

Jeder Anteil gewährt jeweils ein Stimmrecht bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.

Art. 7. Die Änderung des Gesellschaftskapital bedarf der Zustimmung der Mehrheit der Gesellschafter, die mindestens drei Viertel des Kapitals vertreten.

Art. 8. Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Eigentümer pro Anteil an. Miteigentümer eines einzelnen Anteils müssen eine Person ernennen, die beide gegenüber der Gesellschaft vertritt.

Art. 9. Die Anteile können zwischen den Gesellschaftern frei übertragen werden. Die Übertragung der Gesellschaftsanteile zu Lebzeiten an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragung von Todes wegen an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten. Keine Zustimmung ist erforderlich, wenn die Übertragung an Aszendente, Deszendente oder an den überlebenden Ehegatten erfolgt.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt nicht durch den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit eines ihrer Gesellschafter.

Art. 11. Gläubiger, Rechtsnachfolger oder Erben der Gesellschafter dürfen unter keinen Umständen Siegel an Vermögensgütern oder Dokumenten der Gesellschaft anbringen.

C. - Geschäftsführung

Art. 12. Die Gesellschaft wird geführt durch einen oder mehrere Geschäftsführer, die nicht Gesellschafter sein müssen.

Der/die Geschäftsführer wird/werden von der Hauptversammlung ernannt. Die Hauptversammlung bestimmt auch die Dauer ihres Mandates.

Im Falle von mehreren Geschäftsführern wird die Gesellschaft durch den Geschäftsführerrat, bestehend aus mindestens zwei Geschäftsführern, verwaltet. Die Gesellschaft wird jederzeit durch die alleinige Unterschrift jedes Mitglieds des Geschäftsführerrates verpflichtet. Die Geschäftsführer können jederzeit, ohne Angabe von Gründen aus ihren Funktionen entlassen werden.

Besondere Vollmachten können durch den Geschäftsführerrat privatschriftlich oder aufgrund notariell beglaubigter Urkunde erteilt werden.

Art. 13. Die Gesellschaft wird durch den Tod oder den Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchem Grund auch immer, nicht aufgelöst.

Art. 14. Es besteht keine persönliche Haftung der Geschäftsführer für Verbindlichkeiten, die sie vorschriftsmäßig im Namen der Gesellschaft eingehen. Als Bevollmächtigte sind sie lediglich für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich.

D. - Entscheidungen des alleinigen Gesellschafters, Hauptversammlungen der Gesellschafter

Art. 15. Jeder Gesellschafter kann an den Hauptversammlungen der Gesellschaft teilnehmen, unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum stehenden Anteile. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt oder vertritt.

Art. 16. Die Beschlüsse der Gesellschafter sind nur rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern angenommen werden, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Abänderung der Satzung erfordert die Zustimmung der einfachen Mehrheit der Gesellschafter, die wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 17. Sollte die Gesellschaft einen alleinigen Gesellschafter haben, so übt dieser die Befugnisse aus, die der Hauptversammlung gemäß Sektion XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, zustehen.

E. - Geschäftsjahr, Konten, Gewinnausschüttungen

Art. 18. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 19. Am einunddreißigsten Dezember jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der oder die Geschäftsführer stellen ein Inventar auf, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

Art. 20. Fünf Prozent (5%) des Nettogewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, bis diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung. Abschlagszahlungen auf Dividenden können in Übereinstimmung mit den gesetzlichen Vorschriften vorgenommen werden.

F. - Gesellschaftsauflösung, Liquidation

Art. 21. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Hauptversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Hauptversammlung legt Befugnisse und Vergütungen der Liquidatoren fest. Die Liquidatoren haben alle Befugnisse zur Verwertung der Vermögensgüter und Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der nach Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft bestehende Überschuss wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu dem ihnen zustehenden Kapitalanteil aufgeteilt.

Art. 22. Für alle nicht in dieser Satzung geregelten Punkte gelten die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung.

Zeichnung und Zahlung der Gesellschaftsanteile

Die fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile wurden folgendermaßen gezeichnet:

- fünfhundert (500) Anteile wurden von TDS INVESTOR (BERMUDA) LTD., vorgeannt, gezeichnet, und wurden vollständig in bar einbezahlt für einen Gesamtpreis von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-).

Alle Anteile wurden vollständig einbezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), die vollständig dem Gesellschaftskapital zugewiesen wird, von jetzt an der Gesellschaft zur Verfügung steht wie dem nachzeichnenden Notar nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2006.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr 2.000,- EUR geschätzt.

Ausserordentliche Hauptversammlung

Unverzüglich nach Gesellschaftsgründung hat der Gesellschafter, der das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Adresse des Gesellschaftssitzes der Gesellschaft befindet sich in 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxemburg.
2. Folgende Personen werden auf unbestimmte Zeit zum Geschäftsführer ernannt:
 - Paul C. Schorr, Senior Managing Director, geboren am 31. März 1967 in Lincoln, NE, USA, wohnhaft in 345 Park Avenue, Floor 31, New York, New York 10154, USA;
 - Robert L. Friedman, Senior Managing Director, geboren am 19. März 1943 in Mt. Vernon, NY, USA, wohnhaft in 345 Park Avenue, Floor 31, New York, New York 10154, USA;
 - Ben Jenkins, Principal, geboren am 25. Februar 1971 in Clarksville, TN, USA, wohnhaft in 345 Park Avenue, Floor 31, New York, New York 10154, USA; und
 - John Sutherland, Manager, geboren am 2. Dezember 1964 in Lower Hutt, New Zealand, wohnhaft in 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Luxemburg.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei(en) diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienene(n), die dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist (sind), hat (haben) die Erschienene(n) mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Signé: N. Schmidt-Troje, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, vol. 154S, fol. 68, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

J. Elvinger.

(084290.3/211/258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

BOUGANVILLEA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 53.767.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 30 juin 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS10953. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081744.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

ARMIDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 59.131.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 28 juin 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS10947. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081747.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

EUROPEAN CREDIT FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 96.757.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 juillet 2006

En date du 5 juillet 2006, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats d'Administrateurs de Monsieur Yves Wagner, Monsieur Patrick Zurstrassen, Monsieur João de Vâsconcellos, Monsieur Othman Domiati et Monsieur Jeremy Wrigley, pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2007.

Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08465. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081765.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

CINQ WILLY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 21, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 89.522.

Société créée en 2002, le 22 octobre, par-devant M^e Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.522.

Assemblée générale du 22 juin 2006

L'associé unique de la société à responsabilité limitée CINQ WILLY, Monsieur Armand Gazzola, commercial, demeurant à F-57620 Boismont, 9, rue Dauphine, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant unique, pour une durée indéterminée, Monsieur Armand Gazzola, préqualifié en remplacement de Monsieur Willy Brauer.

2. La société se trouve engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

Luxembourg, le 22 juin 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02246. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081984.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

**I.03 WICKRANGE-BUREAUX, Société à responsabilité limitée,
(anc. TOITURES GUY ROLLINGER).**

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.
R. C. Luxembourg B 46.292.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2006, réf. LSO-BT02139, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour I.03 WICKRANGE-BUREAUX, S.à r.l.

Signature

(085036.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

**I.03 WICKRANGE-BUREAUX, Société Anonyme,
(anc. TOITURES GUY ROLLINGER).**

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.
R. C. Luxembourg B 46.292.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2006, réf. LSO-BT02137, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour I.03 WICKRANGE-BUREAUX S.A.

Signature

(085038.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

89742

MEDEX EU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 161.775,-.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 95.231.

—
EXTRAIT

Il résulte de la seule résolution prise lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 6 juillet 2006 que M. Charles J. Jamison, résidant au 6250, Dhier Rings Road, Dublin USA, 43016 Ohio, en tant que gérant B, a démissionné avec effet au 15 juin 2005.

Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un gérant

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04761. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082103.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

JADO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6645 Wasserbillig, 26B, rue des Pépinières.

R. C. Luxembourg B 54.704.

—
Les comptes annuels établis au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01682, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2006.

Pour la société JADO, S.à r.l.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(084599.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

DELAUX PARTNER'S, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 14, rue Louis Pasteur.

R. C. Luxembourg B 77.653.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT03026, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour DELAUX PARTNER'S, S.à r.l.

Signature

(084614.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

LUX-BEAUTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 70, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 7.654.

—
L'an deux mille six, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée LUX-BEAUTE, ayant son siège social à L-1740 Luxembourg, 70, rue de Hollerich, R.C. Luxembourg section B numéro 7.654, constituée suivant acte reçu le 5 juillet 1967, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 121 du 28 août 1967.

L'assemblée est présidée par Monsieur Adrien-Georges Frank, diplômé en sciences commerciales, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Isabelle Frank, M.A., licenciée de l'université de Trèves, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 7.500 (sept mille cinq cents) parts, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Approuver le transfert de 3.375 parts sociales de la Société de Monsieur Adrien-Georges Frank à Mademoiselle Isabelle Frank.

2.- Remplacement des 7.500 parts sociales de EUR 10,- par 3.000 parts sociales de EUR 25,-.

3.- Modification afférente de l'article 6 des statuts.

3.- Instauration d'une durée illimitée et modification afférente de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé d'approuver le transfert de 3.375 (trois mille trois cent soixante-quinze) parts sociales de EUR 10,- (dix euros) chacune, de LUX-BEAUTE, Luxembourg, prédésignée, par Monsieur Adrien-Georges Frank à Mademoiselle Isabelle Frank, tous deux prénommés, à la valeur nominale prémentionnée.

Signification

Conformément à l'article 190 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés telle que modifiée, LUX-BEAUTE, par sa gérante, Mademoiselle Isabelle Frank, ici présente, accepte cette cession de parts sociales et se la considère comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois telle que modifié.

Deuxième résolution

Il est décidé de remplacer les 7.500 (sept mille cinq cents) parts sociales de EUR 10,- (dix euros) chacune par 3.000 (trois mille) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Tous pouvoirs sont conférés au gérant de la société pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Cette modification dans la répartition et la valeur des parts sociales de LUX-BEAUTE sera déposée et publiée au registre de Commerce conformément à l'article 11bis de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à la somme de EUR 75.000,- (soixante-quinze mille euros), divisé en 3.000 (trois mille) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

a) Monsieur Adrien-Georges Frank, diplômé en sciences commerciales, demeurant à Luxembourg	1.500 parts sociales
b) Mademoiselle Isabelle Frank, M.A., licenciée, de l'université de Trèves, employée privée, demeurant à Luxembourg	1.500 parts sociales
Total	3.000 parts sociales.»

Quatrième résolution

Il est décidé d'instaurer une durée illimitée pour la société et de modifier par conséquent l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La durée de la société est illimitée.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A.-G. Frank, H. Janssen, I. Frank, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, vol. 153S, fol. 46, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2006.

J. Elvinger.

(085497.3/211/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2006.

LUX-BEAUTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 70, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 7.654.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 42547 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2006.

J. Elvinger.

(085499.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2006.

89744

ARIELLE HOLDING S.A.H., Société Anonyme.
Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 46.563.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS10837, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2006.

Pour ARIELLE HOLDING S.A.H.

ECOGEST S.A.

Signature

(084616.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

CENTRE DE TELECOMMUNICATIONS ET TELEINFORMATIQUES LUXEMBOURGEOIS,
Société Anonyme.

Siège social: L-2413 Luxembourg, 43, rue du Père Raphaël.
R. C. Luxembourg B 33.061.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08578, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2006.

Pour CENTRE DE TELECOMMUNICATIONS ET TELEINFORMATIQUES LUXEMBOURGEOIS

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(084617.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

DUEMILA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 59.086.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2006, réf. LSO-BT00119, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2006.

Signature

Un mandataire

(084621.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

CHEVERT PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 65.832.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2006, réf. LSO-BP04937, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2006.

Signature.

(084645.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

CHEVERT PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 65.832.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2006, réf. LSO-BP04940, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2006.

Signature.

(084643.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

89745

ELECTA INTERNATIONAL ADVISORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, cote d'Eich.
R. C. Luxembourg B 118.310.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le cinq juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

Ont comparu:

- 1) Massimo Longoni, administrateur de sociétés, résidant au 32A, rue Evrard Ketten, L-1856 Luxembourg;
- 2) Simone Strocchi, administrateur de sociétés, résidant au 13, Via Canonica, Milano, Italie, ici représenté par M. Massimo Longoni, précité, en vertu d'une procuration donnée le 3 juillet 2006.

La précitée procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Les comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présents une société luxembourgeoise, sous forme de société anonyme. Elle existera sous la dénomination de ELECTA INTERNATIONAL ADVISORY S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur sous toutes formes d'assistance financière, commerciale et de conseil aux sociétés dans lesquelles elle détient un intérêt ou s'y intéresse, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts ou s'y intéresse.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification de statuts.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 300.000,- (trois cent mille euros), représenté par 30.000 (trente mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives ou choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à EUR 3.000.000,- (trois millions d'euros), représenté par 300.000 (trois cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 5 juillet 2011, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ou encore par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligatoires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission, de conversion et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Art. 6. La société ne reconnaît qu'un titulaire par titre. Si le titre appartient à plusieurs personnes ou s'il est grevé d'un usufruit ou d'un gage, la société a la faculté de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, titulaire de ces droits.

Emprunts obligataires

Art. 7. Le conseil d'administration peut décider l'émission d'emprunts obligataires sous forme d'obligations nominatives, au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission, et de remboursement, les conditions de conversion et toutes autres conditions y ayant trait.

Art. 8. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. La société est engagée en toute hypothèse par la signature conjointe de deux administrateurs et, en ce qui concerne la gestion journalière, par le préposé à la gestion journalière, le tout sans préjudice de délégations spéciales.

Les opérations de la société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Les administrateurs et commissaires sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et peut les révoquer en tout temps. Ils sont rééligibles. Au cas où aucune durée n'est fixée lors de la nomination de ces organes, ces organes sont nommés pour une durée d'un an.

Les mandats ne peuvent, sauf réélection, excéder une durée de six années. Ils prennent fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'année de leur expiration.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur nommé par l'assemblée, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de sa première réunion.

Art. 9. Le conseil d'administration peut élire un président parmi ses membres. Il peut élire un ou plusieurs vice-présidents. En cas d'empêchement du président ou d'un vice-président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou d'un vice-président ou de deux administrateurs.

Les réunions ont lieu à l'endroit, au jour et à l'heure désignés dans les avis de convocation.

Le conseil d'administration peut se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les administrateurs sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si cinquante pour cent au moins de ses membres participent à la délibération en votant personnellement ou par mandataire. La délibération peut également intervenir par le biais du téléphone ou de la vidéoconférence. Le mandat ne peut être donné qu'à un autre administrateur. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Dans le cas où le vote serait exprimé par écrit au moyen de télégrammes, télex ou télécopie, les résolutions doivent recueillir l'unanimité des administrateurs.

Une décision écrite signée par tous les administrateurs est aussi régulière et valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 11. Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux signés par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition qui intéressent la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale, par la loi ou par les présents statuts, est de sa compétence.

Il peut notamment et sans que la désignation qui va suivre soit limitative, faire et conclure tous contrats et actes nécessaires à l'exécution de toutes entreprises ou opérations qui intéressent la société, donner mainlevée, décider de tous apports, en donner valable quittance, faire et autoriser tous retraits, emprunter même au moyen d'émissions d'obligations.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, en ce qui concerne la gestion journalière, à une ou plusieurs personnes, actionnaires ou non, dont il fixe les conditions d'exercice des pouvoirs par des signataires accrédités par lui, ainsi que les rémunérations spéciales attachées à ces délégations. Lorsque la délégation est faite à un membre du conseil, l'autorisation préalable de l'assemblée générale est requise.

Le conseil peut également conférer tous pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires de son choix, administrateurs ou non.

Art. 14. Les assemblées générales autres que l'assemblée générale ordinaire se tiennent soit au siège social, soit en tout autre lieu indiqué dans la convocation faite par le conseil d'administration.

L'ordre du jour des assemblées générales ordinaires est arrêté par le conseil. L'ordre du jour devra être indiqué dans les convocations.

Le conseil d'administration peut pour la tenue de l'assemblée générale imposer, aux actionnaires souhaitant y assister, de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée.

L'assemblée désigne le président de l'assemblée qui peut être le président du conseil d'administration, un administrateur ou une personne choisie par l'assemblée. Le président de l'assemblée préside le bureau et désigne un secrétaire, actionnaire ou non, chargé de la rédaction de procès-verbal de l'assemblée.

L'assemblée désigne un scrutateur qui peut être actionnaire ou non.

Les assemblées générales ordinaires annuelles et les assemblées générales ordinaires convoquées extraordinairement prennent leurs décisions à la majorité des membres présents ou représentés.

Art. 15. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des frais généraux et d'exploitation, des charges sociales et des amortissements nécessaires, constitue le bénéfice de la société.

Sur le bénéfice net ainsi déterminé, il est prélevé cinq pour cent pour être affecté à la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve aura atteint le dixième du capital.

L'affectation à donner au solde du bénéfice sera déterminée annuellement sur proposition du conseil d'administration par l'assemblée générale ordinaire.

Cette affectation peut comporter la distribution de dividendes, la création ou l'alimentation de fonds de réserve, de provision, le report à nouveau, ainsi que l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration peut procéder à des versements d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale entend les rapports des administrateurs et des commissaires et discute les comptes annuels.

Après l'adoption des comptes annuels, l'assemblée générale se prononce par un vote spécial sur la décharge des administrateurs et des commissaires. Cette décharge n'est valable que si le bilan ne contient ni omission, ni indication fautive dissimulant la situation réelle de la société, et, quant aux actes faits en dehors des statuts, que s'ils ont été spécialement indiqués dans la convocation.

Art. 18. L'assemblée générale extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Des convocations sont faites dans les formes prescrites pour les assemblées générales ordinaires.

Les assemblées générales extraordinaires sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles soient composées d'un nombre d'actionnaires ou de mandataires spéciaux d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée par le conseil d'administration, dans les mêmes formes statutaires; cette convocation reproduit l'ordre du jour en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée.

La seconde assemblée délibère valablement, quel que soit le quorum de présence.

Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 19. Les assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires peuvent se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Art. 20. A tout moment, l'assemblée générale extraordinaire peut, sur la proposition du conseil d'administration, prononcer la dissolution de la société. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale extraordinaire règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs ayant pour mission de réaliser tout l'actif mobilier et immobilier de la société et d'éteindre le passif.

Sur l'actif net provenant de la liquidation après extinction du passif, il sera prélevé une somme nécessaire pour rembourser le montant libéré et non amorti des actions; quant au solde, il sera réparti au prorata entre toutes les actions.

Art. 21. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 22. L'assemblée générale se réunira de plein droit dans la commune du siège social, le troisième mercredi du mois de juin à 11.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable bancaire suivant, à la même heure.

Art. 23. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

La première assemblée générale annuelle se réunira le troisième mercredi du mois de juin 2007 à 11.00 heures.

Par exception à l'article 8 des statuts le premier président et le premier vice-président peuvent être nommés par l'assemblée générale à tenir immédiatement après la constitution de la société.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire à toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, comme suit:

Massimo Longoni, préqualifié, douze mille actions	12.000
Simone Strocchi, préqualifié, dix-huit mille actions.	18.000
Total: trente mille actions	30.000

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par deux versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 300.000,- (trois cent mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 5.000,-.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois).
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Massimo Longoni, administrateur de sociétés, né le 6 décembre 1970 à Como (Italie), marié, demeurant au 32A, rue Evrard Ketten, L-1856 Luxembourg;
 - Monsieur Simone Strocchi, administrateur de sociétés, né le 10 juin 1968 à Milano (Italie), marié, demeurant à Milan, 13, Via Canonica, Italie;
 - Monsieur Alex Schmitt, avocat à la cour, demeurant au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg;
 - Le mandat des administrateurs est fixé à une année et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir le 3^e mercredi du mois de juin 2007 à 11.00 heures.
3. Monsieur Marcel Stephany, réviseur d'entreprises, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg, demeurant au cité Aline Mayrisch, Luxembourg, est désigné comme commissaire, en charge de la révision des comptes de la société.
 - Le mandat du commissaire est fixé à une année terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir le 3^e mercredi du mois de juin 2007 à 11.00 heures.
4. Le siège de la société est fixé à Luxembourg, 73, Côte d'Eich, L-1450.
5. L'assemblée autorise dès à présent le conseil d'administration à désigner un ou plusieurs de ses membres comme délégué(s) à la gestion journalière, le(s)quel(s) portera(ont) le titre d'administrateur(s)-délégué(s).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signés avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Longoni, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, vol. 28CS, fol. 100, case 9. – Reçu 3.000 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2006.

J. Delvaux.

(085354.3/208/224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2006.

BACHMANN & RIEG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 19.449.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2006, réf. LSO-BT00315, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2006.

Signature.

(084683.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

BACHMANN & RIEG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 19.449.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2006, réf. LSO-BT00317, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2006.

Signature.

(084679.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

ISOFIN, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 59.655.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT01036, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(084625.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

PARAPLUS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 111.737.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2006, réf. LSO-BT03388, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2006.

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliataire

Signature

(084629.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

**L.P.G., LUXEMBOURGEOISE DE PARTICIPATION ET DE GESTION, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 118.300.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twentieth of July.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Alex Schmitt, attorney-at-law, with professional address at 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, here represented by Mrs Candice Wisser, attorney-at-law, with professional address at 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 19, 2006.

Which proxy shall be signed ne varietur by the attorney of the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The above named person, represented as said above, has declared his intention to constitute by the present deed a société à responsabilité limitée and to draw up the articles of association of it as follows:

Title I.- Object - Denomination - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10, 1915 referring to commercial companies as amended from time to time (hereafter the «Law») as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. The name of the company is LUXEMBOURGEOISE DE PARTICIPATION ET DE GESTION, S.à r.l., in abbreviation L.P.G., S.à r.l.

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg. It can be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

Art. 4. The company shall have as its corporate object the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio and particularly of its participations in private equity companies.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is established for an unlimited period.

Art. 6. The bankruptcy, insolvency or the failure of one of the shareholders will not put an end to the company.

Title II.- Capital - Shares

Art. 7. The capital of the company is fixed at fifteen thousand Euro (15,000.- EUR) represented by one thousand five hundred (1,500) shares of ten Euro (10.- EUR) each.

The capital of the company may be changed at any time by a decision of the shareholders taken in accordance with article 11 of these Articles.

Art. 8. Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval given in general meeting of shareholders representing at least three-quarters of the capital.

For all other matters, reference is being made to Articles 189 and 190 of the Law.

Art. 9. A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III.- Management

Art. 10. The company is managed by one or more managers appointed by the shareholders for an undetermined period. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) may be revoked ad nutum.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful to the accomplishment of the corporate purpose of the company, except those expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders.

The manager(s) represent(s) the company towards third parties and any litigation involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the manager(s).

The company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Title IV.- General meeting of shareholders

Art. 11. Decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than half of the capital. However, resolutions to alter the Articles of the company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the company's capital, subject to the provisions of the Law.

Title V.- Financial year - Profits - Reserves

Art. 12. The financial year of the company starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

Art. 13. Each year on the last day of December an inventory of the assets and the liabilities of the company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxation constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

Title VI.- Liquidation - Dissolution

Art. 14. In case of dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the shareholders at the majority defined by Article 142 of the Law. The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

Title VII.- General provisions

Art. 15. All matters not governed by these Articles are to be construed in accordance with the Law.

Transitory provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the company and shall end on December 31, 2006.

Subscription - Payment

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe the whole capital as follows:

Mr Alex Schmitt, prenamed 1,500

Total: one thousand five hundred shares. 1,500

The shares have been fully paid up by a contribution in cash, so that the amount of fifteen thousand Euro (15,000.- EUR) is as of now at the disposal of the company as has been certified to the notary executing this deed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of its formation, are estimated at approximately 1,700.- EUR.

Extraordinary general meeting

After the Articles have thus been drawn up, the above named shareholder has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, he passed the following resolutions:

- 1) The registered office of the company is fixed at 13, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- 2) The following person has been elected as manager (gérant) of the company for an undetermined period Mr Bernard Clasen, industrialist, residing at Scherfenhof, L-7634 Heffingen, born in Luxembourg, on April 19, 1947.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille six, le vingt juillet.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Maître Alex Schmitt, avocat, avec adresse professionnelle au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, ici représenté par Maître Candice Wisser, avocat, avec adresse professionnelle au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 juillet 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré son intention de constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et d'en arrêter les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi») ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. La dénomination de la société sera LUXEMBOURGEOISE DE PARTICIPATION ET DE GESTION, S.à r.l., en abrégé L.P.G., S.à r.l.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg. Le siège social peut être transféré en toute autre localité à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés délibérant de la manière prévue pour les modifications des Statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toutes autres manières, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toutes autres manières de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toute espèce, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille et particulièrement de ses participations dans des sociétés de private equity.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toutes autres manières à des sociétés filiales ou affiliées.

La société peut emprunter sous toutes les formes.

En général, la société pourra prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et procéder à toute opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à la réalisation et au développement de son objet social.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. La faillite, la banqueroute ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Titre II.- Capital - Parts

Art. 7. Le capital social de la société est fixé à quinze mille euros (15.000,- EUR) représenté par mille cinq cents (1.500) parts sociales de dix euros (10,- EUR) chacune.

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision des associés prise conformément à l'article 11 des Statuts.

Art. 8. Les parts sont librement cessibles entre les associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément préalable donné en assemblée générale par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III.- Administration

Art. 10. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, nommés par les associés pour une période indéterminée. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés.

Le(s) gérant(s) représentent la société à l'égard des tiers et tout contentieux dans lequel la société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la société par le(s) gérant(s).

La société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 11. Les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Titre V.- Année sociale - Profits - Réserves

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements, provisions et taxation, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre VI.- Liquidation - Dissolution

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la Loi. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Titre VII.- Dispositions générales

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale commencera au jour de la constitution de la société et prendra fin le 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

Les Statuts ayant été établis, la partie présente déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

Maître Alex Schmitt, prénommé 1.500

Total: mille cinq cents parts sociales 1.500

Les parts ont été entièrement libérées par un apport en espèces, de sorte que le montant de quinze mille euros (15.000,- EUR) est par conséquent à la disposition de la société à partir de ce moment, tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.700,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Après que les Statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié si elle a été régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la société est établi au 13, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- 2) La personne suivante a été nommée en tant que gérant de la société pour une durée indéterminée Monsieur Bernard Clasen, industriel, demeurant au Scherfenhof, L-7634 Heffingen, né à Luxembourg, le 19 avril 1947.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Wiser, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, vol. 154S, fol. 77, case 7. – Reçu 150 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2006.

P. Frieders.

(084911.3/212/234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

MED HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 127, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 89.506.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03759, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2006.

Pour MED HOLDING S.A., Société Anonyme

Signature

(084630.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

GEMINUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R. C. Luxembourg B 105.537.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2006, réf. LSO-BT03373, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(084631.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

BRP (LUXEMBOURG) 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 97.499.

DISSOLUTION

In the year two thousand and six, on the thirteenth day of July.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

BRP SWEDEN AB, a company organised under the laws of Sweden, having its registered office at Formvägen 10 D, 906 21 Umeå, Sweden, registered with the trade register of Umeå, Sweden, under number 556353-7413,

here represented by Mr Bertrand Job, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney granted on July 13th, 2006.

Said proxy, having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, through its representative, has requested the notary to state that:

(i) the appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of BRP (LUXEMBOURG) 1, S.à r.l., incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, dated December 4th, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 66 of January 17th, 2004, and the articles of incorporation have been amended pursuant to a deed

of Maître Henri Hellinckx, prenamed, dated January 24, 2006, not published yet in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company);

(ii) the capital of the Company is set at nine hundred twenty thousand Euro (EUR 920,000.-), divided into nine thousand two hundred (9,200) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-);

(iii) the appearing party has decided to dissolve the Company with immediate effect;

(iv) the appearing party is appointed as liquidator of the Company;

(v) the appearing party declares (i) that, except for administrative charges for liquidation purposes of the Company, all the known debts have been paid, (ii) that it takes over all assets, liabilities and commitments, known or unknown, of the Company, and (iii) that the liquidation of the Company is terminated without prejudice as it assumes all the liabilities of the Company;

(vi) the Company hereby is liquidated and the liquidation is closed;

(vii) full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandates; and

(viii) the books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years at 726 St-Joseph, Valcourt, Québec, Canada J0E 2L0.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on the request of the same appearing person and, in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille six, le treize juillet.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BRP SWEDEN AB, une société de droit suédois, dont le siège social est établi à Formvägen 10 D, 906 21 Umeå, Suède, inscrite au registre du commerce de Umeå, Suède, sous le numéro 556353-7413,

représentée ici par Maître Bertrand Job, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 13 juillet 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

(i) la comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de BRP (LUXEMBOURG) 1, S.à r.l., constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 4 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 66 du 17 janvier 2004 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, prénommé, en date du 24 janvier 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société);

(ii) le capital social de la Société s'élève à neuf cent vingt mille euros (EUR 920.000.-), divisé en neuf mille deux cents (9.200) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune;

(iii) la comparante décide de dissoudre la Société avec effet immédiat;

(iv) la comparante est nommée liquidateur de la Société;

(v) la comparante déclare (i) que, excepté les dettes contractées par la Société pour les besoins de sa liquidation, toutes les dettes connues ont été payées, (ii) qu'elle prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers connus ou inconnus, de la Société et (iii) que la liquidation est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux de la Société;

(vi) la Société est partant liquidée et que la liquidation est clôturée;

(vii) pleine et entière décharge est donnée aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat; et

(viii) les livres, documents et dossiers de la Société seront conservés durant une période de cinq ans au 726 St-Joseph, Valcourt, Québec, Canada J0E 2L0.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Job, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, vol. 154S, fol. 60, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2006.

P. Frieders.

(085475.3/212/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2006.

CoDeLux PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 66, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 103.115.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03762, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2006.

Pour CoDeLux PROPERTIES S.A., Société Anonyme

Signature

(084632.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

GazInvest LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R. C. Luxembourg B 94.791.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2006, réf. LSO-BT03369, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(084633.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

NIKKO BANK (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.
R. C. Luxembourg B 11.809.

Le bilan au 31 mars 2006, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2006, réf. LSO-BT03361, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2006.

J.P. Hettinger / Ch. Neuman

Managing Director / General Manager

(084637.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

CAPE SUN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 118.314.

STATUTES

In the year two thousand six, on the fourth of August.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing at Sanem (Luxembourg).

There appeared:

RIVIERA HOMES, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» incorporated and existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 115.169),

here represented by:

Ms Carine Godfurnon, employee, professionally residing at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, by virtue of a proxy delivered in Luxembourg on July 7th, 2006.

The prenamed proxy given, signed ne varietur by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing proxy-holder, in the capacity in which he acts, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a limited liability company, which the prenamed party declares to organise:

Art. 1. There is established by the appearing party a «société à responsabilité limitée» (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of a single partner, owner of all the shares; the Company may at any time be composed of several partners, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. The company will exist under the name of CAPE SUN, S.à r.l.

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg-City.

It can be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg according to an agreement of the partners.

Art. 4.

4.1. The purpose of the company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them.

4.2. The company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the company or any company belonging to the same group as the company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»).

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

4.3. The company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

Art. 5. The company is established for an undetermined period.

Art. 6. The Bankruptcy, insolvency or the failure of one of the partners do not put an end to the company.

Art. 7. The corporate capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (25.- EUR) each.

Art. 8. The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares. Such repurchase shall be subject to the following conditions:

- any repurchase of shares made by the company may only be made out of the company's retained profits and free reserves;

- the repurchased shares will be immediately cancelled and the capital reduced as a consequence thereof in accordance with the legal procedure requirements.

Art. 9. Shares can be freely transferred by the sole partner, as long as there is only one partner.

In case there is more than one partner, shares are freely transferable among partners. Transfer of shares «inter vivos» to non partners may only be made with the prior approval of partners representing at least three-quarters of the capital.

For all other matters, reference is being made to Articles 189 and 190 of the law referring to commercial companies.

Art. 10. A partner as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a partner cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their right they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meeting.

Art. 11. The Company is managed and administered by one or several managers, whether partners or not.

Each manager is appointed for a limited or unlimited duration by the single partner or by the general meeting of the partners.

While appointing the manager(s), the single partner or the general meeting of the partners sets their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the managers.

The single partner or, as the case may be, the general meeting of the partners may decide to remove a manager, with or without cause. Each manager may as well resign. The single partner or the partners decide upon the compensation of each manager.

Art. 12. The manager(s) have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the company, whatever the nature or size of the operation, provided that it falls within the object of the company. They have the social signature and are empowered to represent the company in court either as plaintiff or defendant.

The manager(s) may delegate special power or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by the Manager(s).

Art. 13. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the company.

Art. 14. No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 15. The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two (2) managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, but only within the limits of such power.

Art. 16. The sole partner shall exercise all the powers vested with the general meeting of partners under section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

All decisions exceeding the powers of the manager(s) shall be taken by the sole partner. Any such decision shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one partner, decisions of partners shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the partners representing more than fifty percent (50%) of the capital.

Art. 17. The accounting year of the corporation shall begin on January 1st of each year and shall terminate on December 31st the same year.

Art. 18. Each year on the last day of December an inventory of the assets and the liabilities of the company, as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

From the annual net profits of the corporation, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be compulsory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of partners.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.

The payment is made once the company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the company are not threatened.

Art. 19. In case of dissolution of the corporation, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who need not to be partners) appointed by the meeting of partners at the majority defined by Article 142 of the law of August 10th, 1915 and of its modifying laws.

The liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities.

Art. 20. The parties refer to the existing regulations for all matters not mentioned in the present statutes.

Subscription and payment

Thereupon now appeared:

Ms Carine Godfurnon, prenamed,
acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of RIVIERA HOMES, S.à r.l., prenamed,
by virtue of the above mentioned proxy, and declared to subscribe to the five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each and further declared to pay entirely up in cash each such new share.

Proof of such payment in a total of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) has been given to the undersigned notary who expressly states this.

Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation is estimated at approximately thousand five hundred Euro.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 December 2006.

Extraordinary general meeting

The above named partner, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, it passed the following resolutions.

1. The address of the Corporation is set at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. The following are appointed managers:
 - Mr Gilles Jacquet, employee, born in Saint Mard (Belgium), on 7 February 1964, with professional address at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Mrs Bérénice Kunnari, employee, born in Orléans (France), on 25 November 1979, with professional address at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
 - the company LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., with registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 79.709.
3. In accordance with Article 15 of the present Articles of Incorporation, the company shall be bound towards third parties by the joint signature of any two (2) managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, but only within the limits of such power.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing proxy-holder, known to the notary, by his surname, name, civil status and residence, said appearing person signed together with Us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quatre août.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

RIVIERA HOMES, S.à r.l., a société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 115.169), ici représentée par Mademoiselle Carine Godfurnon, employée, demeurant professionnellement au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire sous-signé, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel mandataire, agissant ès dites qualités, a déclaré vouloir constituer au nom et pour le compte de la partie comparante une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Art. 1^{er}. Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée (la «Société») de droit luxembourgeois, régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

Elle comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

Art. 2. La société prend la dénomination de CAPE SUN, S.à r.l.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 4.

4.1. La société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

4.2. La société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la société (ci-après les «Sociétés Apparentées») et chacune une «Société Apparentée»).

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

Il est entendu que la société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

4.3. La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. La faillite, la banqueroute ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 7. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Art. 8. La société pourra, sous les conditions et dans les limites prévues par la loi, acquérir ses propres parts. Un tel rachat sera soumis aux conditions suivantes:

- tout rachat de parts fait par la société pourra uniquement être réalisé avec les profits mis en réserve et les réserves libres de la société;
- les parts rachetées seront annulées immédiatement et le capital sera réduit en conséquence, conformément aux prescriptions légales.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sont librement cessibles entre les associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée que moyennant l'agrément préalable donné en assemblée générale par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 10. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayant droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 11. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 12. Le(s) gérant(s) a (ont) les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la société. Il(s) a (ont) la signature sociale et le pouvoir de représenter la société en justice soit en demandant soit en défendant.

Le(s) gérant(s) peu(ven)t déléguer des pouvoirs spécifiques ou des procurations ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents choisis par le(s) gérant(s).

Art. 13. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 14. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 15. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux (2) gérants ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par la gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés, en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du gérant/des gérants seront prises par l'associé unique. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un associé, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise aussi longtemps qu'elle n'a pas été adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, à tout moment, suivant les conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires sont établis par le gérant ou le conseil de gérance;
- Ces comptes font état de bénéfices reportés ou portés à une réserve extraordinaire;
- La décision de payer des dividendes intérimaires est prise par l'associé unique, ou, le cas échéant par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Le paiement est effectué une fois que la société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la société ne sont mis en péril.

Art. 19. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

Souscription et paiement

A comparu:

Mademoiselle Carine Godfurnon prénommée,
agissant dans sa qualité de représentant dûment autorisé de RIVIERA HOMES, S.à r.l., prénommée, en vertu de la procuration susmentionnée, qui déclare souscrire au nom et pour le compte de ladite comparante les cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune et déclare libérer entièrement en numéraire la totalité de ces parts sociales.

Preuve de cette libération en numéraire d'un montant total de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) a été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société, ou qui est mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents euros.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera le jour de la formation de la Société et finira le 31 décembre 2006.

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire:

Après avoir vérifié si elle a été régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège de la société est établi au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. Ont été élus Gérants de la société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Gilles Jacquet, employé, né à Saint-Mard, Belgique, le 7 février 1964, demeurant professionnellement au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
 - Madame Bérénice Kunnari, employée, née à Orléans (France), le 25 novembre 1979, demeurant professionnellement au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; et
 - la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.709.

3. En conformité avec l'article 15 des statuts de la société et vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux (2) gérants ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par la gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, le même mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Godfurnon, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 août 2006, vol. 905, fol. 83, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 août 2006.

J.-J. Wagner.

(085397.3/239/323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2006.